



A l'attention des Elèves et Auditeurs Membres de l'ARBS

Marcq-en-Barœul, le 3 octobre 2024

Par affichage sur le site internet de l'ARBS

**CONSULTATION ECRITE DES MEMBRES DE L'ARBS
HABILITES A PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Article 24 des statuts de l'ARBS

Chers Elèves et Auditeurs Membres de l'ARBS,

Le Conseil d'administration de notre Association a décidé, en septembre dernier, de soumettre aux membres de l'ARBS habilités à participer aux assemblées générales extraordinaires, dont vous faites parties, une proposition de modification de nos statuts et, à ce titre, de recourir à la procédure de consultation écrite prévue à l'article 24 des statuts.

Le but de cette modification est triple :

- Etendre l'objet de l'ARBS, et à ce titre notamment y intégrer la notion de licences d'utilisation de contenus numériques culturels. Il s'agit d'accroître les offres proposées par l'ARBS, et ainsi répondre aux nouveaux besoins des familles ;
- Rendre obligatoire la participation aux assemblées générales pour les membres qui y disposent d'une voix délibérative, c'est-à-dire les membres d'honneur et les membres actifs, et lutter en conséquence contre l'absentéisme qui pèse sur le quorum et impacte la prise de décisions essentielles pour notre Association ;
- Corrélativement à cette obligation de participation, l'instauration de la perte de qualité de membre en cas d'absence réitérée à l'assemblée générale ordinaire, et par ailleurs l'aménagement des dispositions relatives à l'exclusion pour motif grave.

.../...

Siège : 72 Chemin de la Campagnerie CS 55055 – 59705 MARCQ EN BAROEUL CEDEX

www.arbs.com – Tel : +33(0)3 20 72 10 43 – Fax : +33(0)3 20 65 08 11

1 Allée de l'Albatros 80440 GLISY – 15 Rue du Commodore Hallet 14000 CAEN
150 Rue Jeanne d'Arc 54000 NANCY

ARBS – Association Loi 1901 – SIRET 308 199 728 000 38 – APE 9101Z

En conséquence, j'ai l'honneur par la présente de vous consulter par écrit sur les points figurant à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 janvier 2024
2. Proposition de modification de l'article 2 des statuts de l'ARBS
3. Proposition de modification de l'article 5 des statuts de l'ARBS
4. Proposition de modification de l'article 7 des statuts de l'ARBS

Dans ce cadre, je vous prie de trouver en pièces jointes :

- le procès-verbal de l'AGO du 11 janvier 2024,
- la proposition de modification des statuts,
- le texte des résolutions que je soumetts à votre consultation.

En votre qualité d'Elèves et Auditeurs Membres de l'ARBS, vous disposez d'une voix consultative aux Assemblées Générales de l'Association.

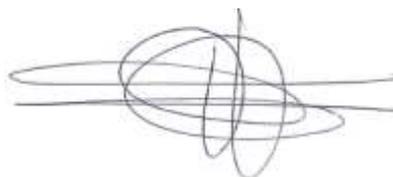
Dès lors, vous avez la possibilité, dans le cadre de la présente consultation, de faire part de votre avis sur les résolutions qui sont soumises au vote.

Si vous souhaitez effectivement exercer cette voix consultative, je vous invite à me faire parvenir par écrit votre avis, **au plus tard le vendredi 11 octobre 2024 à minuit**, soit par courrier au siège de l'ARBS à mon attention, soit par email à l'adresse suivante : mh@arbs.com.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que pour exercer ce pouvoir consultatif vous devez satisfaire aux conditions posées à l'article 19 de nos statuts, et notamment être munis de procurations d'autres Elèves et Auditeurs Membres de l'Association, représentant au minimum 5% du nombre total des Elèves et Auditeurs Membres de l'Association.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie d'agréer, Chers Elèves et Auditeurs Membres, l'expression de mes sentiments distingués.



Thomas Pocher
Président de l'ARBS

Documents joints :

- Procès-verbal de l'AGO du 11 janvier 2024
- Proposition de modification des statuts
- Texte des résolutions soumises au vote